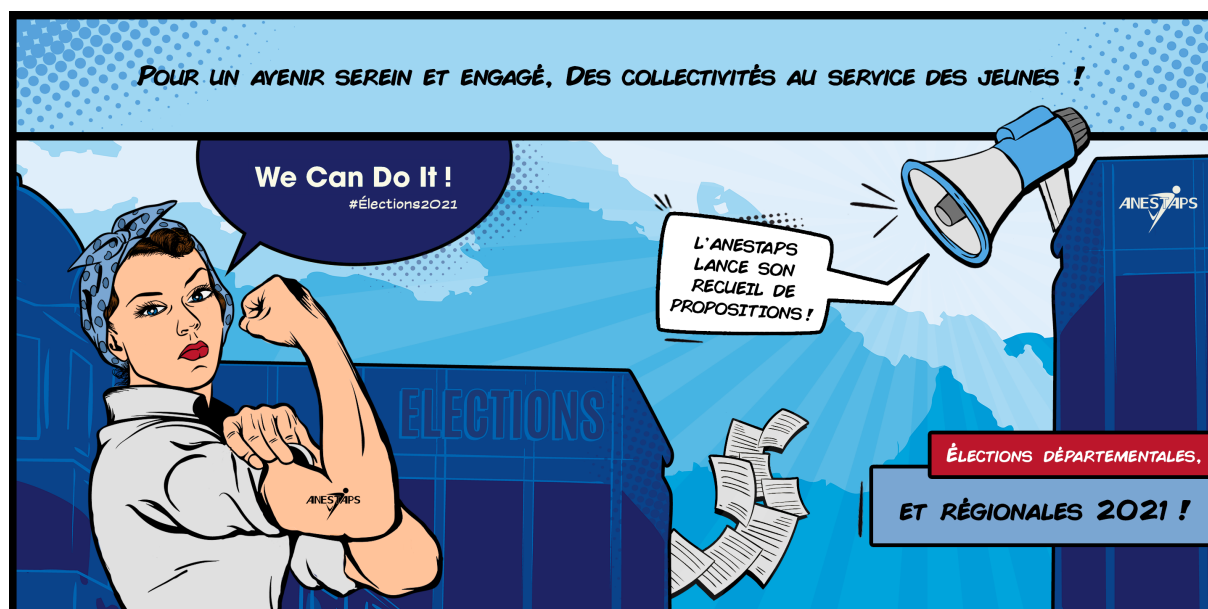


Pour un avenir serein et engagé, des collectivités au service des jeunes !



Les élections départementales et régionales 2021 interviennent dans un contexte de crise sanitaire engendrant de fortes répercussions sociales et économiques sur l'ensemble de la population. Sujette depuis longtemps à un taux de précarité et de chômage supérieurs aux autres catégories de la population, la jeunesse est particulièrement touchée par la crise du COVID-19. Cette dernière est venue exacerber les nombreuses problématiques qui touchent les jeunes et mettre en exergue l'ensemble de leurs besoins. Santé, orientation, formation, sport, éducation populaire, environnement... les enjeux impactant les jeunes sont multiples et il est du devoir des collectivités territoriales de s'en saisir en y apportant des solutions concrètes.

L'ANESTAPS, en tant qu'unique organisation représentative des jeunes dans le champ du sport et de l'animation, agit au quotidien pour la défense des droits et des intérêts de la jeunesse, notamment grâce aux nombreuses actions menées par ses associations sur les territoires. C'est dans cette démarche de représentation et de défense des jeunes que nous proposons aux candidats aux élections départementales et régionales 2021 partageant nos valeurs le recueil de préconisations et de revendications suivant.

Jeunesse et Education Populaire

Depuis la loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, l'éducation populaire est, à l'instar de la culture, du sport ou encore du tourisme, une compétence partagée entre les différents échelons de collectivités territoriales.

Concernant la jeunesse, la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 dispose que les régions occupent le rôle de chef de file dans l'orientation et la mise en application des politiques de jeunesse sur les territoires. Elle précise également que les politiques publiques menées à destination des jeunes doivent faire l'objet d'un processus annuel de « dialogue structuré » entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Force est de constater que ce rôle n'est pas assumé par une grande majorité des régions et que le dialogue structuré n'est que trop rarement mis en place.

À l'échelle de l'État comme au niveau territorial, la parole des jeunes n'est pas écoutée. Les politiques de jeunesse menées par les pouvoirs publics s'éloignent de jour en jour des réels besoins et problématiques des jeunes. Le Service National Universel, en phase de préfiguration depuis 2019, en est la meilleure illustration. Ce dispositif ne répond en aucune mesure à l'objectif qu'il entend atteindre : l'engagement des jeunes et la citoyenneté. Pourtant, un budget conséquent est alloué au déploiement de ce projet tandis que les associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP), qui œuvrent quotidiennement à l'engagement des jeunes et construisent leur citoyenneté, pâtissent depuis de nombreuses années d'un manque criant de moyens financiers.

Nul doute qu'avec davantage d'accompagnement et de confiance de la part des pouvoirs publics, les AJEP seraient encore plus à même de « conforter les principes républicains » auprès des jeunes sans les contraindre à un « engagement » obligatoire.



L'ANESTAPS demande :

- ✓ Garantir, à tous les échelons, une présence et une représentation des jeunes dans chaque instance décisionnaire définissant des politiques impactant la jeunesse.
- ✓ Généraliser la mise en place de Conseils Départementaux et Régionaux des Jeunes comme instances consultatives des politiques impactant la jeunesse.
- ✓ Assurer la représentation des AJEP au sein des CESER par au moins deux places attribuées aux CRAJEP.
- ✓ Accompagner les AJEP par un soutien financier pérenne pour permettre le maintien et le développement de leurs actions et les aider à faire face à la crise sanitaire.
- ✓ Impliquer le réseau JEP dans la construction des politiques publiques d'éducation et de jeunesse.
- ✓ Se saisir pleinement de la compétence partagée Éducation Populaire en répartissant et coordonnant au mieux les actions à chaque échelon territorial, et en nommant un vice-président chargé de l'Éducation Populaire au sein des conseils départementaux et régionaux.
- ✓ Assurer l'exercice des compétences relatives à la jeunesse en occupant assidûment le rôle de chef de filât dans l'orientation des politiques de jeunesse et leur mise en application par les collectivités territoriales.
- ✓ Développer des dispositifs de valorisation de l'engagement des jeunes dans sa diversité : récompenses, prix (bons d'achat), titre honorifique...
- ✓ Accompagner chaque jeune en situation de handicap par un soutien financier et humain afin de garantir l'égalité des chances au sein du parcours de formation et au niveau de l'insertion professionnelle.
- ✓ Initier des appels à projets de lutte contre les discriminations, de promotion de la mixité et de la diversité à destination des jeunes, en privilégiant les projets menés par des AJEP et favorisant la coopération entre les différents acteurs de jeunesse du territoire.

Sport

À l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le développement du sport va devoir se mettre en place localement et ainsi dynamiser les territoires. L'acquisition du label "Terre de Jeux" ainsi que du statut de Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) par les collectivités territoriales montre la volonté des territoires de se saisir du bien commun qu'est le sport.

Le sport fait partie des compétences partagées entre les différents échelons territoriaux. Il doit être envisagé par les collectivités comme un outil d'inclusion, d'éducation, de santé et de développement de la performance. Le récent décret d'application des Conférences Régionales du Sport ainsi que la réorientation des compétences des DRDJSCS vers les DRAJES viennent fortement modifier l'organisation territoriale du sport. Plusieurs acteurs territoriaux sont ainsi à coordonner : Ligues, Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES), Conférences Régionales du Sport, Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS)... Nul doute que nos départements et régions auront fort à faire pour accompagner ces instances et faire de ces changements une opportunité de construire conjointement un projet sportif territorial cohérent.

La crise du COVID-19 a également amené l'État à prendre des mesures exceptionnelles d'accompagnement et de développement des activités physiques et sportives. Ce contexte est plus que jamais favorable à la mise en place de nouvelles politiques sportives territoriales, à condition de s'en saisir.



L'ANESTAPS demande :

- ✓ Impliquer la jeunesse dans les instances décisionnaires. Afin de construire une politique sportive territoriale cohérente, les collectivités doivent intégrer la jeunesse dans les Conférences Régionales du Sport.
- ✓ Faciliter l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives à travers le développement des licences multisports, en lien notamment avec le plan Pass'Sport initié par le gouvernement dans le plan de relance du sport.
- ✓ Généraliser la mise en place de cartes «Avantages Jeunes» dans l'objectif de lever les freins financiers à l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives.
- ✓ Accompagner le développement et la diversification des structures de pratique aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines prioritaires (QPV).
- ✓ Revitaliser les zones rurales et les zones urbaines prioritaires en encourageant l'emploi de professionnels du champ du sport et de l'animation sur les territoires concernés.
- ✓ Conditionner l'attribution d'une délégation de service public pour un établissement de pratique sportive par la mise en place d'avantages pour les jeunes.
- ✓ Mettre en place une offre de matériel sportif aux élèves des collèges et lycées à la rentrée afin de permettre l'égal accès à la pratique dans le milieu scolaire.
- ✓ Accompagner les universités dans leur politique d'aménagement du territoire et de revalorisation des infrastructures à travers la mise en place d'une campagne de construction d'espaces de pratique libre.
- ✓ Mettre en place des campagnes d'appel à projet visant à développer la citoyenneté des jeunes par le sport.
- ✓ S'approprier le plan #1Jeune1Solution proposé par l'État dans l'objectif d'accompagner les associations sportives locales dans leur développement.
- ✓ Développer l'accessibilité au handisport et au sport adapté aussi bien à travers l'augmentation à l'offre de pratique qu'à l'aménagement des structures afin d'assurer leur accessibilité.



Santé

Au sein des territoires, il y a un réel manque d'infrastructures et de prise en charge en matière d'activité physique pour la santé. Notre société évolue, tout comme son système de santé. Aujourd'hui les patients ont des besoins pluriels qui nécessitent les compétences de divers professionnels. S'ajoutent à cela les deux confinements qui ont provoqué l'augmentation dangereuse du niveau de sédentarité, qui induit des besoins grandissants en activité physique pour la santé.

Nos départements et nos régions doivent augmenter la pratique d'activité physique hors pratique sportive, notamment pour des raisons de santé publique. En effet, le coût non négligeable des activités physiques adaptées ainsi que l'hétérogénéité des aides financières sont des freins importants à la pratique. Nous constatons également un manque d'utilisation du décret de 2016 sur la prescription d'activité physique sur ordonnance du médecin traitant.

Beaucoup d'associations proposent des créneaux d'activité physique qui peuvent avoir une dimension sanitaire (gym douce, activité de bien-être, etc...). Cependant ces créneaux ne sont pas proposés sur tous les territoires, il y a donc un besoin de création et de mise en avant par les régions ou départements (par la labellisation ou encore les appels à projet).

Enfin le gouvernement (en particulier les ministères des sports et de la solidarité et de la santé) se saisit de cette thématique en créant les stratégies nationales Sport Santé et Sport Handicap. Ce qui passe notamment par la création de Maisons Sport Santé (MSS) et de mesures pour favoriser la pratique d'activités physiques pour les publics concernés par ces stratégies.

Les départements et régions ont donc un rôle primordial pour se saisir des problématiques de sport santé sur les territoires.



L'ANESTAPS demande :

- ✓ Contribuer au développement des MSS sur tout le territoire Français (zones urbaines, périurbaines et rurales). Accompagner de manière plus poussée et plus adaptée en fonction des zones où un établissement candidate à l'appel à projet.
- ✓ Augmenter les aides financières pour l'activité physique sur prescription.
- ✓ Mettre en place une campagne de sensibilisation des enseignants et élèves en collèges et lycées à la lutte contre la sédentarité en intégrant de l'activité physique lors des cours théoriques.
- ✓ Mettre en place des actions locales de prévention de santé par l'activité physique (ARS/DRAJES) en adéquation avec le contexte sanitaire local (par prévalence de pathologie, etc...).
- ✓ Systématiser la création et l'animation de parcours de santé sportifs dans les parcs des communes, permettant de répondre aux besoins du plus grand nombre. En particulier à des besoins de performance sportive, de dépense énergétique, d'entretien de la condition physique et des relations sociales.
- ✓ Donner de la visibilité et aider à la création et la diversification d'offres d'associations sportives proposant des créneaux d'activités physiques ayant une dimension de prévention primaire (gym douce, programme équilibre, activité de bien être etc...).
- ✓ Assurer un accès à toutes les infrastructures de santé aux personnes en situation de handicap. Garantir que ces accès soient aux normes et permettent la sécurité de chaque usager.



Formation, enseignement supérieur et aides sociales

Les régions ont été désignées comme échelle compétente en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Ainsi elles peuvent être à l'initiative de projets pour répondre aux nombreux défis auxquels le système universitaire est confronté aujourd'hui.

Face aux différentes réformes du système éducatif et du supérieur, les lycéens et jeunes rencontrent des difficultés importantes dans leur orientation. Beaucoup d'acteurs œuvrent pour faciliter ce processus comme les institutions scolaires et universitaires ou les associations étudiantes, ce qui peut parfois empêcher la lisibilité des informations. Par ailleurs, la crise sanitaire renforce aussi les difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés ou en difficulté d'insertion. Dans une logique de professionnalisation, les formations en alternance permettent une montée en compétence plus rapide et une meilleure insertion dans le monde de l'entreprise.

Le système universitaire nécessite de plus en plus de moyens afin de s'adapter au contexte actuel. Beaucoup d'infrastructures sont vétustes et non conformes pour l'accueil d'étudiants. Pour garantir la santé des étudiants et des conditions d'études décentes, d'importantes rénovations doivent être effectuées. La crise sanitaire a également mis en exergue les inégalités d'accès aux ressources numériques pour les jeunes et étudiants.

Pour finir, les universités possèdent un champ d'action à différentes échelles et tendent à rayonner à une plus grande ampleur. Par le développement de relations inter-régionales et inter-universitaires à l'échelle internationale, les régions pourront gagner en compétitivité. Le développement des échanges internationaux universitaires et le financement de projets de recherche sont des leviers importants pour le rayonnement régional.



L'ANESTAPS demande :

- ✓ Développer une coordination régionale des acteurs de l'orientation y compris les organisations étudiantes.
- ✓ Mettre en place des systèmes d'aide à l'insertion des jeunes en collaboration avec les acteurs compétents et pour répondre aux problématiques d'insertion professionnelle liées à la crise.
- ✓ Accentuer les politiques d'accompagnement des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle vers les formations en apprentissage, notamment en lien avec le plan de relance.
- ✓ Développer et financer l'offre de formation en alternance, notamment universitaire.
- ✓ Investir dans la construction et la rénovation des résidences CROUS dans une logique éco-responsable, en intégrant si nécessaire, la cession de terrains constructibles et en envisageant la réhabilitation de bâtiments existants.
- ✓ Contribuer à la rénovation des parcs immobiliers des structures d'enseignement supérieur, notamment par les contrats de plan État-Région.
- ✓ Financer des ordinateurs portables pour assurer une égalité d'accès aux contenus numériques à l'ensemble des lycéens. Accompagner les étudiants dans l'achat de matériel dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique (équipements ou clefs 4G).
- ✓ Accompagner des universités dans le développement d'accords avec des universités européennes et internationales pour favoriser les mobilités étudiantes.
- ✓ Proposer des contrats de doctorat CIFRE et financer des recherches liées aux grands enjeux de développement de la collectivité.

Transition écologique et développement durable

L'impact des activités humaines, décuplé depuis la révolution industrielle, affecte désormais la vie sur Terre de manière importante et irréversible. Visibles depuis quelques décennies, ces changements le seront encore pendant des siècles. Pour la première fois dans l'histoire de la Terre, (une partie de) ses habitants sont la principale cause de changement : c'est l'anthropocène.

Le développement durable est un enjeu majeur de notre société, dont il faut absolument se saisir. Depuis maintenant quelques années, la jeunesse tend à s'investir et à se saisir de plus en plus de ces problématiques sociétales. Elle interpelle les gouvernements, les sphères publiques et privées sur leurs politiques entreprises, qui sont très souvent, surtout pour les acteurs privés, très éloignées des Objectifs de Développement Durables (ODD).

Face à ces différentes problématiques, il est du devoir des régions et des départements de se saisir des enjeux inhérents aux 17 ODD exposés par l'Organisation des Nations Unies.



L'ANESTAPS demande :

- ✓ Démocratiser l'usage des mobilités durables, en :
 - Assurant un aménagement urbain et rural adéquats.
 - Créant une aide spécifique pour l'achat de matériel.
 - Développant des initiatives locales d'auto réparation des mobilités actives.
 - Construisant un réseau de transports durables.
- ✓ Favoriser l'apprentissage des enfants, en :
 - Accompagnant les écoles sur la mise en place de temps pour apprendre à faire du vélo.
 - Sensibilisant les plus jeunes aux enjeux écologiques (gaspillage alimentaire, tri des déchets, consommation...).
- ✓ Valoriser les initiatives locales, en :
 - Favorisant le lien entre les producteurs locaux et les cantines/caféterias/restaurants du premier, second degrés et universitaires.
 - Assurant un accompagnement financier des associations et entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire.
- ✓ Créer des comités (régionaux et départementaux) afin d'assurer la mise en œuvre de réponses aux objectifs retranscrits dans la feuille de route de l'Agenda 2030.

Contact

Timothée Brun

Chargé de Mission Affaires Sociales et de Jeunesse

timothee.brun@anestaps.org

06 48 26 49 96

